

## SCOT Sud Gard : entre 414 700 et 465 300 habitants en 2030

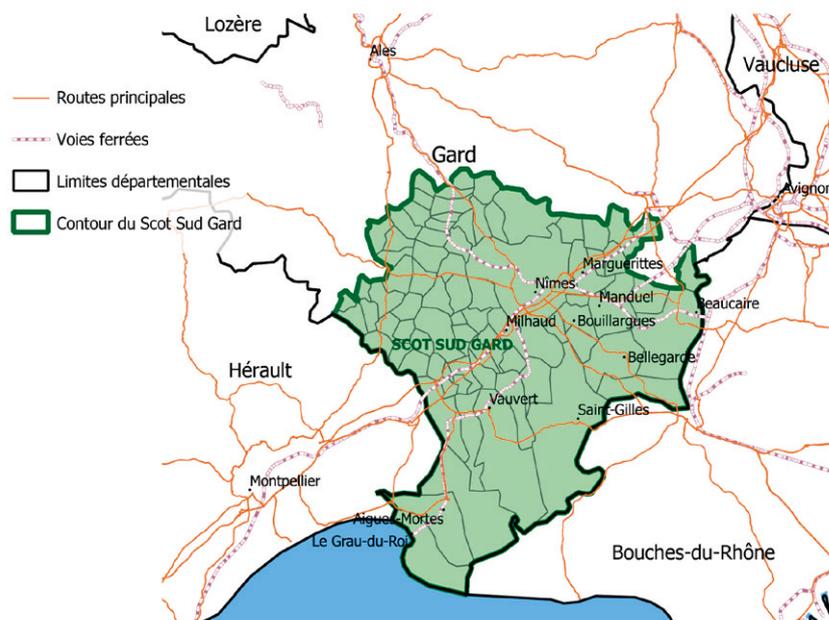
À l'est de la région Languedoc-Roussillon, au croisement de Montpellier, d'Alès et d'Avignon, le SCOT Sud Gard est un pôle d'attractivité résidentielle, notamment de population venant de départements voisins, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. La croissance de sa population, + 1,1 % entre 2007 et 2012, devrait baisser tout en restant à un niveau élevé, de + 0,6 % à + 1,0 % de 2020 à 2030 selon différents scénarios démographiques. En 2030, le territoire du SCOT compterait entre 414 700 et 465 300 habitants. La jeunesse de sa population perdurerait d'ici 2030. Mais le vieillissement de ses habitants associé à des séparations de plus en plus nombreuses entraîneront des besoins accrus en logements, occupés en moyenne par un nombre plus faible de personnes qu'auparavant. Le nombre de résidences principales augmenterait ainsi de + 1,0 % à + 1,4 % par an entre 2020 et 2030.

Sophie AUDRIC, Insee

### À l'horizon 2030 le SCOT Sud Gard compterait entre 414 700 et 465 300 habitants

Le territoire couvert par le SCOT Sud Gard, composé de 81 communes (figure 1), compterait entre 414 700 et 465 300 habitants en 2030, selon trois scénarios démographiques, soit un gain de population qui resterait important. Réunies autour du SCOT, ces communes ont pour objectif un développement durable et cohérent de leur territoire dans un contexte de fort dynamisme démographique. Entre 2007 et 2012, le taux de croissance annuel moyen de la population était de + 1,1 %, soit plus du double de la moyenne nationale (+ 0,5 %). Le territoire accueillait en moyenne 4 100 habitants de plus chaque année. Si les tendances démographiques se prolongeaient (scénario « central », cf. méthodologie), le SCOT accueillerait

#### 1 Le territoire du SCOT Sud Gard



© Ign 2015



3 700 habitants supplémentaires chaque année jusqu'en 2020, puis 3 200 de plus entre 2020 et 2030 (figure 2).

Cette croissance démographique s'explique autant par le fait que le nombre de naissances soit supérieur à celui des décès (excédent naturel), que par des arrivées sur ce territoire plus nombreuses que les départs (solde migratoire). Cette tendance devrait continuer dans le temps.

Deux scénarios alternatifs proposent des hypothèses sur les migrations résidentielles. Le premier suppose des migrations moins favorables au SCOT, le second, au contraire, accentue les arrivées dans le SCOT en provenance des départements voisins (méthodologie). Ainsi la croissance de population annuelle moyenne serait comprise entre + 0,7 % et + 1,2 % par an de 2012 à 2020 et entre + 0,6 % et + 1,0 % de 2020 à 2030. Cette augmentation démographique, même en baisse par rapport au passé, resterait forte.

### Une population jeune qui tendrait à vieillir d'ici 2030

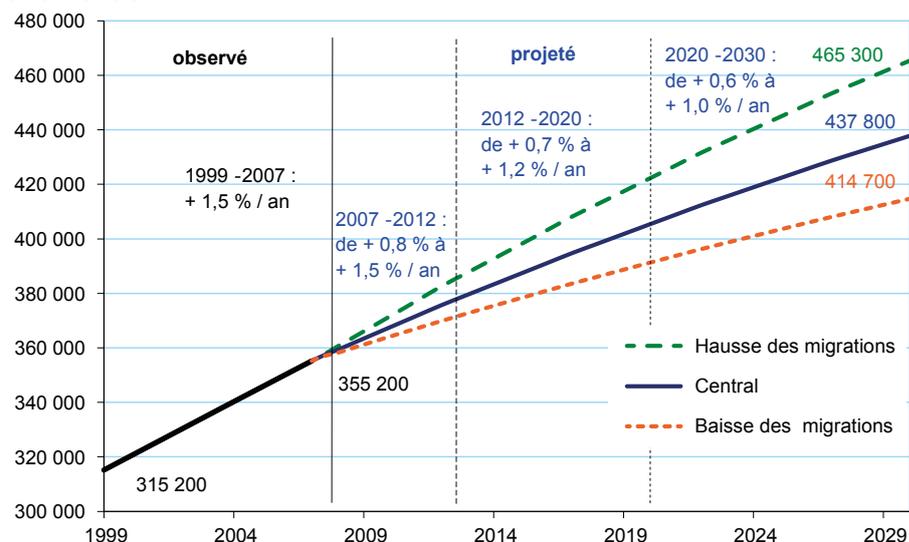
L'une des caractéristiques du SCOT Sud Gard est son nombre de naissances supérieur à celui des décès. Le solde naturel est relativement important en raison d'une population jeune, plus susceptible d'avoir des enfants et dont la probabilité de décès est plus faible qu'aux âges élevés. D'ici 2030, cette population vieillirait cependant en raison de l'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses du « baby-boom » et de l'augmentation de l'espérance de vie (figure 3). Ainsi, la part des 60 ans ou plus augmenterait de 6 points en vingt ans : 30 % de la population en 2030 selon le scénario « central », au détriment de celle des 40-60 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans se maintiendrait, passant de 31 % de la population en 2011 à 30 % en 2030.

### Davantage de personnes seules dans le SCOT d'ici 2030

Les personnes seules seraient de plus en plus fréquentes parmi les ménages du SCOT au détriment des couples, avec ou sans enfant. Ainsi, en 2011, 34 % des ménages étaient composés d'une seule personne ; en 2030, 41 % seraient dans cette situation selon le scénario « central ». Ce phénomène s'explique à la fois par la poursuite de l'augmentation du nombre de séparations et de divorces, par le vieillissement de la population, le recul de l'âge de départ en maison de retraite mais aussi par la mise

## 2 Évolution du nombre d'habitants du SCOT Sud Gard à l'horizon 2030 selon 3 scénarios

unité : nombre



Source : Insee, Recensements de population et modèle Omphale 2010

### Un territoire toujours dynamique mais vieillissant SCOT Sud Gard

Le périmètre du SCOT Sud Gard regroupe 7 EPCI dont 1 agglomération sur près de 1 700 km<sup>2</sup>. En 2007 le territoire a approuvé une 1<sup>ère</sup> génération de SCOT qui doit être révisé d'ici 2017. Le diagnostic du territoire est non seulement un élément obligatoire du document mais c'est l'occasion de prendre connaissance du fonctionnement de celui-ci. En 2007, le territoire comptait 350 000 habitants et prévoyait d'en accueillir entre 40 et 50 000 supplémentaires en 10 ans. Qu'en est-il à la veille de la réalisation d'un nouveau document ?

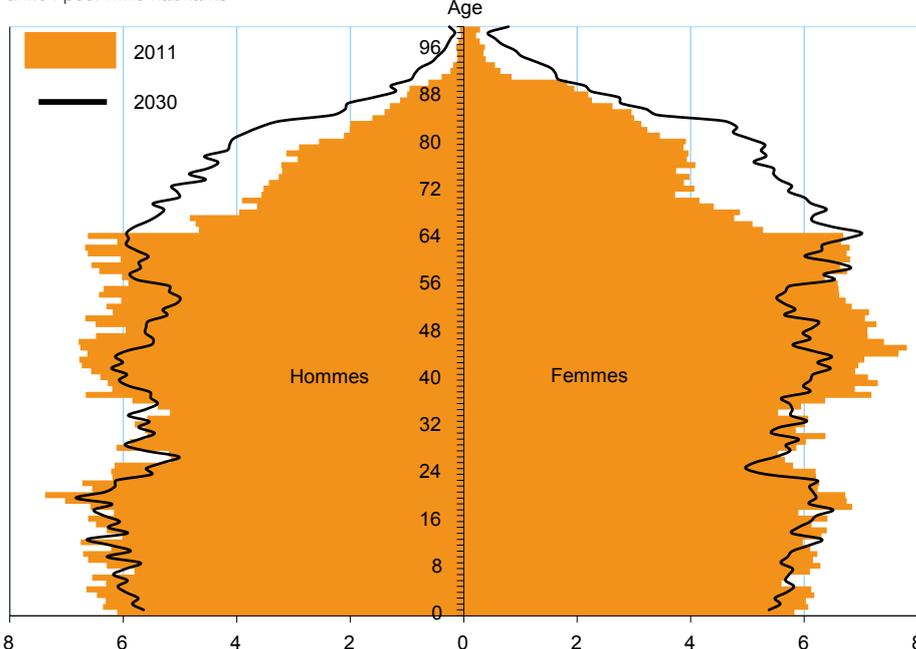
Depuis 2007 ce territoire a évolué et connu de nombreuses mutations (accroissement de la population, accueil de nouveaux arrivants, étalement urbain, péri urbanisation croissante...). Par conséquent pour préparer un nouveau document de planification, une étude en partenariat avec l'Insee a permis de réaliser des projections de populations sur lesquelles les élus se baseront pour construire la stratégie d'aménagement du Sud Gard.

Le rôle d'un SCOT est de bâtir un projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire, basé sur des constats et des projections à long terme. Les projections de l'Insee montrent que le territoire devrait faire face au vieillissement de sa population et à une décohabitation en hausse, avec une croissance démographique qui demeurerait soutenue et une mobilité des actifs plus importante.

Ces résultats vont permettre aux élus de proposer des objectifs précis en matière de production de logements notamment dans leur typologie. Des actions plus fortes pourront également être proposées dans le domaine des déplacements et des mobilités pour faciliter l'accès au travail, et dans le développement de l'emploi dans le SCOT par la création de dynamiques économiques locales.

## 3 Pyramide des âges du SCOT Sud Gard en 2011 et 2030 selon le scénario « central »

unité : pour mille habitants



Source : Insee, Recensements de population et modèle Omphale 2010 (scénario « central »)

en couple plus tardive. La part des couples passerait quant à elle de 53 % des ménages en 2011 à 46 % en 2030. Pour les personnes de 75 ans ou plus, la composition de leur foyer ne varierait guère au cours de ces vingt prochaines années. En effet, l'allongement de l'espérance de vie, notamment des hommes, diminuerait le nombre de veuves et contrebalancerait les effets des séparations.

### Des flux migratoires importants et excédentaires avec l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse

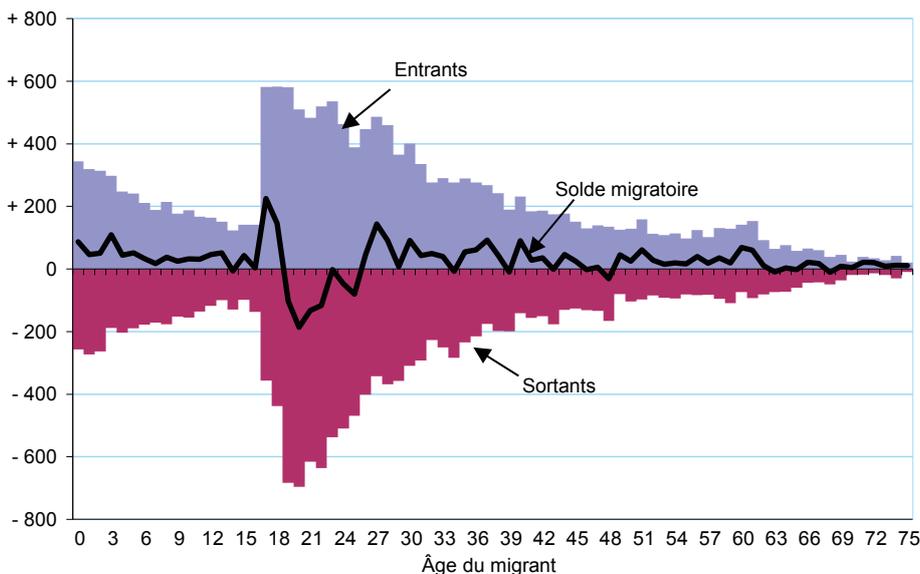
L'autre élément important de la croissance démographique du SCOT est son attractivité résidentielle. Le solde migratoire du SCOT Sud Gard est négatif avec le reste du Gard mais positif avec le reste du territoire français, plus particulièrement avec l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. L'emploi et le logement sont les moteurs de la mobilité résidentielle. Ainsi, de nombreux actifs travaillent dans les aires urbaines de Montpellier, d'Arles, d'Aix-en-Provence-Marseille et d'Avignon et résident dans le SCOT, sans doute pour accéder à un logement moins coûteux, plus spacieux, dans un environnement moins urbain. À l'inverse, de nombreuses personnes s'installent autour d'Alès et viennent travailler dans le SCOT. Les jeunes de moins de 20 ans sont plus nombreux à venir s'installer dans le SCOT qu'à le quitter, notamment pour les 16-19 ans, ce qui correspond à l'arrivée d'étudiants en début de cycle. Le nombre de départs devient supérieur à celui des arrivées entre 20 et 26 ans : départs d'étudiants en second cycle et de jeunes actifs en recherche d'emploi. Puis le solde migratoire redevient positif après 26 ans suivant ainsi le cycle de vie : installation de couples avec enfants ou projets d'enfants en périphérie pour le logement et un meilleur cadre de vie (figure 4).

### Le nombre de résidences principales augmenterait entre + 1,0 % et + 1,4 % par an entre 2020 et 2030

En 2011, 158 800 résidences principales permettent aux ménages du SCOT Sud Gard de se loger. Le nombre de ces logements, occupés au moins 6 mois dans l'année, croît plus rapidement que le nombre d'habitants en raison du phénomène de décohabitation. En effet, les personnes vivent de moins en moins nombreuses dans leur logement depuis plusieurs décennies, sur le SCOT mais également sur l'ensemble de la France.

#### 4 Migrations résidentielles entre le SCOT Sud Gard et le reste de la France entre 2010 et 2011

unité : nombre



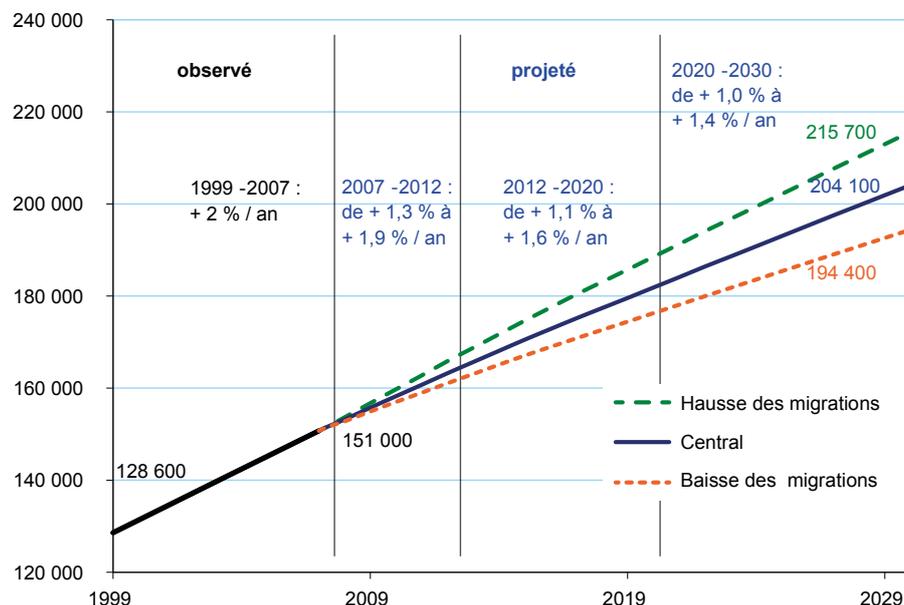
Source : Insee, Recensement de population

Ainsi, entre 1999 et 2007, le nombre de résidences principales augmentait de + 2,0 % par an alors que la population a crû de + 1,5 % sur la même période. Les hypothèses de modifications dans les comportements migratoires permettent de définir une fourchette du nombre d'habitants en 2030 dans le SCOT à l'aide des projections de population. Dans un contexte d'accueil de nouvelles populations et face à un besoin croissant de logements lié à la poursuite de la décohabitation, le nombre de résidences principales augmenterait de + 1,0 % à + 1,4 % par an selon les scénarios, en fin de période de projection 2020-2030 (figure 5).

Ce nombre s'élèverait à 204 100 résidences principales en 2030 selon le scénario « central ». Face à l'afflux de nouvelles populations et au développement de logements pour les accueillir, la maîtrise de l'urbanisation et la gestion des espaces, dans un territoire à forts enjeux environnementaux, sont des préoccupations majeures actuelles et futures des pouvoirs publics. ■

#### 5 Évolution du nombre de résidences principales du SCOT Sud Gard à l'horizon 2030 selon les trois scénarios

unité : nombre



Source : Insee, Recensements de population et modèle Omphale 2010

## Méthodologie : présentation du modèle et des scénarios

Les hypothèses retenues dans le scénario « central » du Modèle OMPHALE sont les suivantes :

- L'espérance de vie à la naissance augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- Fécondité : Les taux de fécondité de la région sont maintenus à leur niveau de 2007 ;
- Migrations : Les quotients migratoires avec les autres régions de France, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants ;
- Pour les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département ;

À partir des projections de population et en tenant compte de la diminution de la taille moyenne des ménages liée au phénomène de décohabitation, on projette un nombre de ménages, équivalant au nombre des résidences principales.

Dans le scénario « Migrations hautes », les arrivées dans le SCOT en provenance du reste du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Rhône et de la Haute-Garonne augmenterait de 25 %, par rapport au scénario « central ». Ce scénario suppose la réussite en terme d'attractivité économique de la grande métropole allant de Nîmes-Alès jusqu'à Sète-Narbonne et un différentiel du coût du foncier qui serait toujours à l'avantage du SCOT.

Dans le scénario « Migrations basses », les arrivées dans le SCOT en provenance du reste du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône baisseraient de 12 %, par rapport au scénario « central », et les départs du SCOT vers ces départements et la Haute-Garonne augmenteraient de 12 %. Ce scénario fait l'hypothèse de l'échec de la grande métropole en termes d'attractivité économique et d'un impact négatif en termes d'emplois de la fusion des régions. Il suppose aussi une congestion autoroutière accrue et une hausse du coût de l'énergie qui limiteraient l'installation des ménages loin de leur lieu de travail.

## Définitions

Un **Schéma de COhérence Territoriale** (SCOT) est un document de planification introduit par la loi Solidarité Renouvellement Urbains -S.R.U.- de décembre 2000. Il a une portée réglementaire. Il traduit un projet de territoire, sur un périmètre librement choisi, qui repose sur des grands objectifs souhaités par les élus.

Le document vise la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales et nationales : de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, de développement économique, des équipements et des services.

La loi Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle 2) de juillet 2010 est venue renforcer les SCOT de même que la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014.

### Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II  
de Montmorency  
34064 Montpellier Cedex 2

### Directeur de la publication :

Francis Vennat

### Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015

## Pour en savoir plus

- Marasovic P., « SCOT Sud Gard : un territoire résidentiel au carrefour de l'emploi », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°13, juin 2015
- Canonéro B., Gidrol J.C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon » à *l'horizon 2030*, Insee Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse* n°2, février 2014
- Audric S., « Plus de 20 000 résidences principales supplémentaires d'ici vingt ans, pour répondre aux besoins potentiels de la population de Nîmes métropole », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°7, octobre 2013

